

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-o-o-o-o-o-

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

-o-o-o-o-o-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-o-o-o-o-o-

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

-o-o-o-o-o-

82/I64 du 15/2/1982
DECRET N° /MTPS-DGTFP-DFP/22021
Portant intégration et nomination de
Monsieur N'GOMA-HAVOUNGAULT Jean-Bernard,
dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Techniques (Mines)

-o-o-o-o-o-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

Vu le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Vu la lettre n° 4438/MEN-DGEOC-DOB du 26.9.1981, du Direc-
teur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER. : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur N'GOMA-MAVOUNGAULT Jean-Bernard, né le 20 Juin 1951 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Electromécanique Minière, obtenu à l'Université de Annaba (Algérie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 15 Février 1982 -

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie

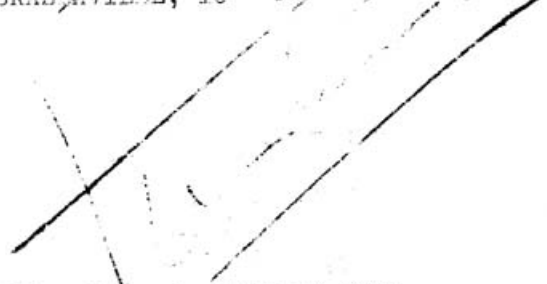

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
DFP/BST.....1
D.E.....3
D.C.F.....1
M.M.E.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances


Itihi Ossetoumba LEXOUNDZOU.-